

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

CONVENTION
PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS ENTRE
L'ASSOCIATION YELEN
ET ANNEMASSE-AGGLO
POUR LA PERIODE
2023-2024

N° CC_2022_0121

Séance du : mercredi 19 octobre 2022

Convocation du : 12 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Pascale MAYCA, Chadia LIMAM par Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascal SAUGE par Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Danielle COTTET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Maurice LAPERROUSAZ

Le partenariat entre Annemasse Agglo et l'association YELEN fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs depuis 2005. La dernière convention arrive à échéance fin 2022. Un projet de convention actualisée a donc été élaboré entre Annemasse Agglo et YELEN pour une nouvelle période 2023-2024, visant à poursuivre la démarche globale d'accompagnement, de médiation et d'intégration portée par l'association YELEN en direction des populations issues de l'immigration et confrontées à des difficultés, dans les quartiers identifiés comme territoires prioritaires de la Politique de la Ville et plus largement dans l'agglomération annemassienne.

A ce titre, l'association YELEN s'engage à développer son intervention autour de cinq axes principaux :

1. Médiation sociale, interculturelle et accès au droit : améliorer la compréhension de l'environnement social, contribuer à l'orientation des publics vers les services de droit commun et les structures existantes, apporter une réponse de proximité aux problèmes quotidiens rencontrés par la population d'origine africaine
2. Lutte contre le repli communautaire : favoriser la participation des habitants et accompagner les initiatives locales

3. Lutte contre les différentes formes de discriminations : susciter la représentation de l'action par les représentations auprès de la population, des acteurs de terrain et des institutions
4. Insertion sociale et professionnelle : travailler à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, en lien avec le Service Public de l'Emploi Local et les services du Conseil Départemental.
5. Mise en place d'actions de sensibilisation et de formations autour des questions liées à l'immigration, en direction des acteurs de terrain et des institutionnels.

En complément du soutien financier du Département (63 000 € au budget prévisionnel 2022), l'aide d'Annemasse Agglo sera apportée sous la forme d'une subvention, correspondant à une participation aux activités de l'association. Le montant de cette subvention de fonctionnement a fait l'objet d'une actualisation à hauteur de 45 000 € au titre de l'exercice 2022, avec l'appui de l'État et du Département, dans le but d'aider l'association à pérenniser ses emplois salariés. Ce montant restera identique dans le cadre de ce nouveau projet de convention 2023-2024.

Pour mémoire, l'évolution des subventions versées à l'association ces dernières années :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
39 055€	40 000€	41 830€	41 830€	41 830€	41 830€	41 830€	45 000€

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023-2024 intervenant entre Annemasse Agglo et l'association YELEN,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

~ Secrétaire de séance

Ancho

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 20/10/2022
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.